



## ● SÉCURISATION DES RESSOURCES EN EAU

# Lancement du projet territorial des Hauts de Provence Rhodanienne

Issu d'un effort de longue haleine de la Chambre d'agriculture de Vaucluse, le **Projet Territorial des Hauts de Provence Rhodanienne** a finalement démarré en ce début du mois de mars 2017<sup>1</sup>. Ce **Projet de Territoire** vise à réduire les vulnérabilités agricoles d'accès à l'eau pour faire face aux changements climatiques et ainsi améliorer la gestion quantitative dans les bassins du Lez, de l'Ouvèze et de l'Aygues. Ce projet est mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, sous le pilotage de la préfecture du Vaucluse.

Le territoire des Hauts de Provence Rhodanienne regroupe 76 communes, réparties sur dix intercommunalités, deux Départements et deux Régions. Si ce territoire est très morcelé d'un point de vue administratif, c'est aussi une entité unie face aux mêmes problématiques de gestion quantitative de la ressource en eau. En effet, les 3 bassins-versants du Lez, de l'Aygues et de l'Ouvèze ont

été classés en ZRE (Zone de Répartition des Eaux), impliquant la mise en place d'une politique de réduction des prélèvements. Il faudra ainsi économiser au total près de 8 millions de mètres cubes d'eau d'irrigation pour préserver le bon état des ressources locales d'ici 2021<sup>2</sup>. Parallèlement, une politique d'opposition aux prélèvements dans la nappe du Miocène est en œuvre depuis plusieurs années, afin de la préserver pour les usages en eau potable.

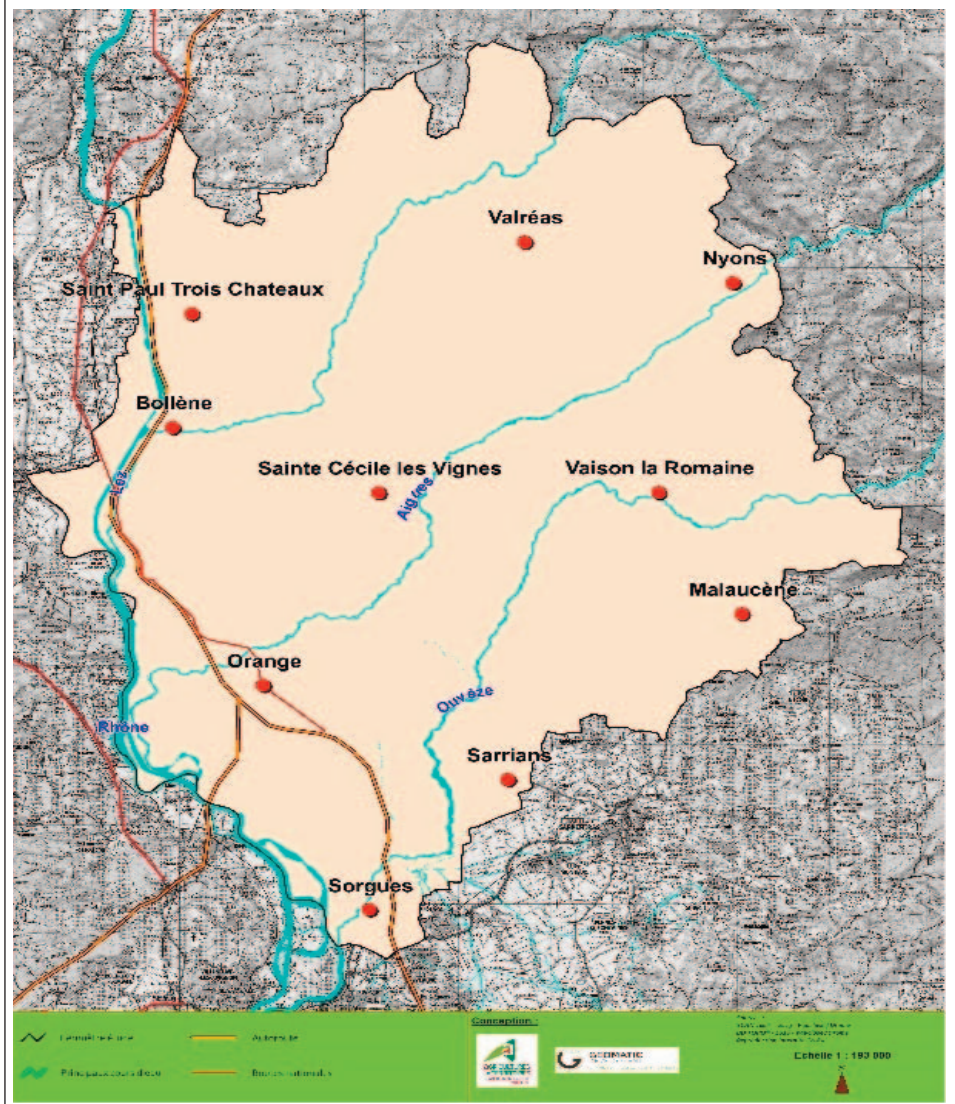
**Le besoin de sécurisation des ressources en eau.** Face à ce constat, les acteurs du territoire devront s'accorder sur une gestion équilibrée de la ressource en eau dans les années à venir. Parmi eux, près de 3500 exploitations agricoles<sup>3</sup> et l'ensemble des filières agricoles locales seront concernées. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de Vaucluse alerte depuis de nombreuses années sur l'urgence d'une réflexion sur la sécurisation des besoins en eau dans le nord du Département.

Cette urgence est poussée par l'augmentation des besoins en eau agricole. Cette augmentation est liée au besoin de sécuriser les cultures autrefois conduites « en sec » (vigne, chênes truffiers, lavandes, oliviers), mais aussi pour dynamiser le développement de cultures irriguées créatrices d'emplois<sup>4</sup> (semences, arboriculture fruitière, plantes aromatiques). D'autre part, le manque de structuration de l'irrigation dans les Hauts de Provence Rhodanienne rend difficile la gestion de l'eau agricole. L'irrigation collective est assez éparpillée : plus d'une soixantaine d'ASA (Associations Syndicales Autorisées) irriguent quelque 3000 hectares sur le secteur, majoritairement en gravitaire.

L'irrigation individuelle, quant à elle, concerne près de 400 exploitations qui prélèvent par forages dans la nappe du Miocène pour irriguer environ 2000 hectares. Le lancement d'une réflexion sur la mise en place et la maîtrise d'ouvrage d'aménagements structurants apparaît ainsi de plus en plus nécessaire, afin de faciliter la gestion intégrée de l'irrigation pendant les périodes de sécheresse.

**Renforcer les capacités de l'agriculture pour faire face à ses besoins en eau futurs.** Le Projet Territorial vise à faire l'état des lieux des dynamiques agricoles et des besoins en eau sur le territoire, aujourd'hui et à horizon 2050. À cette occasion, des données statistiques seront collectées et analysées, ainsi qu'une grande enquête de terrain pour évaluer les besoins en eau des exploitations et les infrastructures existantes. **La réussite de cette phase de diagnostic est essentielle, car elle permettra d'identifier les secteurs prioritaires en matière d'accès à l'eau**

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PROJET QUI S'ÉTEND SUR LES DÉPARTEMENTS VAUCLUSE ET DROME



### En bref

Les Objectifs du Projet Territorial :

- Evaluer les dynamiques agricoles et les besoins en eau du territoire ;
- Faire un état des lieux des équipements d'hydraulique agricole existants ;
- Faire émerger une maîtrise d'ouvrage d'aménagements hydrauliques collectifs ;
- Identifier les secteurs où des économies d'eau sont réalisables ;
- Evaluer l'intérêt de la substitution si la demande en eau ne peut être satisfaite localement.

### LE PROJET DE TERRITOIRE VA SE DÉROULER DE MARS 2017 À AOÛT 2018

#### Etape 1 : Identifier les secteurs agricoles prioritaires

- **Objectif**  
Etat des lieux agricoles : actuel et à l'horizon 2050.
- **Méthode**  
- Données statistiques.  
- Enquêtes de terrain.  
- Sélection de scénarios climatiques + impact sur l'agriculture et l'économie locale.
- **Résultats attendus**  
- Cartographie du territoire agricole actuel et futur.  
- Identification de secteurs prioritaires.

#### Etape 2 : Connaître les besoins en eau agricole et non agricole

- **Objectif**  
Etat des lieux des besoins en eau agricole et non agricole : actuel et à horizon 2050.
- **Méthode**  
- Enquêtes économiques auprès de 350 exploitants, des collectivités et des industriels
- **Résultats attendus**  
- Cartographie des besoins en eau actuels et futurs.  
- Identification des économies d'eau réalisables  
- Identifications des secteurs où la mobilisation de ressources de substitution est intéressante.

#### Etape 3 : Proposer les aménagements hydrauliques adéquats

- **Objectif**  
- Aménagements existants.  
- Solutions de réduction des risques de déficits en eau.
- **Méthode**  
- Ingénierie hydraulique.  
- Bureau d'études.
- **Résultats attendus**  
- Evaluation technique, économique et financière des aménagements hydrauliques adaptés.  
- Identification des aménagements

#### Finalisation du Projet de territoire

- Finalisation du **Projet de territoire global, concerté et validé** par le Préfet du Vaucluse.
- Identification des **Maîtres d'Ouvrage** des aménagements.
- ... **Projet de territoire** qui sera une première étape vers la mise en œuvre plus concrète des aménagements envisagés.

sécurisé et les perspectives des aménagements réalisables. D'une part, cela permettra d'évaluer les secteurs où des **opérations de modernisation des réseaux** seront nécessaires pour permettre l'atteinte des économies d'eau requises. D'autre part, il s'agira de connaître les zones déficitaires en eau, dans lesquelles des **solutions alternatives (substitution, retenues, forages collectifs)** pourront être envisagés. Enfin, considérant que l'enjeu de l'eau sur tout un territoire dépasse le cadre strictement agricole, le **Projet Territorial** ambitionne d'organiser une **concertation entre les différents acteurs** (exploitants, coopératives, industries

et élus locaux), de manière à faire naître une **réflexion collective sur les besoins et la gestion équilibrée de la ressource en eau future.**

TECHNICIENS EN CHARGE DU PROJET AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE VAUCLUSE : MIREILLE BRUN, PHILIPPE ROLLET, LAURIANE CHAMBON, MARINE JOURDREN

<sup>1</sup> voir le Vaucluse Agricole n°2540 du 24 février 2017.

<sup>2</sup> Etude des Volumes Prélevables de l'Eygues, 2013 ; Etude de détermination des Volumes maximums prélevables sur le bassin-versant de l'Ouvèze, 2013 ; Etude d'estimation des Volumes globaux prélevables dans le sous-bassin versant du Lez, 2013.

<sup>3</sup> Source : RGA, 2010

<sup>4</sup> AIRMF, 2009. *Le poids économique, Social et environnemental de l'irrigation dans les Régions Méditerranéennes*. Julien Leconte. 290 p.

### Construire une vision partagée des besoins futurs en eau agricole

L'état des lieux des besoins en eau et des aménagements existants est une étape cruciale du projet de Territoire. Cela influencera la sélection des zones vulnérables prioritaires, l'identification des aménagements éventuellement réalisables et, ultérieurement, les projets qui seront effectivement établis.

→ Si vous êtes concerné par ce projet, votre participation à l'enquête est essentielle, afin de calibrer au mieux les besoins futurs du territoire.

Des réunions d'information sont prévues dans les communes du périmètre à partir du mois de mai. Cela pourra également être une première opportunité de donner votre avis à ce stade préliminaire d'enquête :

- Le 11 mai, à Sainte-Cécile et à Valréas : réunion à l'attention des exploitants et des filières agricoles ;
- Le 20 juin : réunion des élus à Vaison-La-Romaine.